



VILLE DE LANCY

---

**Législature 2011 - 2015**

**Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal**

**Séance du 2 mai 2013**

Vu le compte administratif pour l'exercice 2012 qui comprend le compte de fonctionnement et le compte d'investissement,

Vu le compte rendu financier pour l'exercice 2012 qui comprend le bilan et les tableaux demandés par le Département de l'intérieur et de la mobilité,

Vu les rapports de la Commission des finances et gestion des immeubles locatifs, séances du 18 février et 22 avril 2013,

Vu les articles 30, al. 1, lettre f, et 75, al. 1, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

**DECIDE**

à l'unanimité, soit par...32...OUI / ...0...NON / ...0...abstentions

- I. D'approuver le compte rendu financier de l'exercice 2012.
- II. D'approuver le compte de fonctionnement 2012 pour un montant de Fr. 106'789'423.98 aux charges et de Fr. 110'290'969.07 aux revenus, l'excédent de revenus s'élevant à Fr. 3'501'545.09

- 
- III. D'approuver le compte d'investissement 2012 du patrimoine administratif pour un montant de Fr. 25'269'449.01 aux dépenses et de Fr. 554'270.90 aux recettes. Les investissements nets du patrimoine administratif s'élevant à Fr. 24'715'178.11
- IV. D'approuver le compte d'investissement 2012 du patrimoine financier pour un montant de Fr. 79'990.45 aux dépenses et de Fr. 0.00 aux recettes. Les investissements nets du patrimoine financier s'élevant à Fr. 79'990.45
- V. Les investissements nets totaux s'élèvent ainsi à Fr. 24'795'168.56
- VI. D'approuver le financement des investissements nets du patrimoine administratif de Fr. 24'715'178.11 par l'autofinancement à raison de Fr. 17'933'088.67, soit la somme de Fr. 14'431'543.58 représentant les amortissements du patrimoine administratif inscrits au compte de fonctionnement plus l'excédent de revenus de Fr. 3'501'545.09  
En tenant compte de l'utilisation des taxes d'écoulement pour un montant de Fr. 33'242.80, l'insuffisance de financement du patrimoine administratif s'élève ainsi à Fr. 6'815'332.24
- VII. D'approuver l'insuffisance de financement des investissements du patrimoine financier qui s'élève à Fr. 79'990.45
- VIII. L'insuffisance de financement total s'élève donc à moins Fr. 6'895'322.69 et diminuée des autres positions bilancielle de Fr. 1'895'322.69 représente l'augmentation de la dette communale de Fr. 5'000'000.- au 31 décembre 2012.
- IX. D'approuver l'augmentation de la fortune nette s'élevant à Fr. 3'501'545.09 représentant l'excédent de revenus du compte de fonctionnement 2012.

X. D'approuver le compte de bilan au 31 décembre 2012, totalisant à l'actif un montant de Fr. 403'868'775.97 qui se compose de :

- Patrimoine financier (natures 10 à 13)	212'146'278.64
- Patrimoine administratif (natures 14 à 17)	191'722'497.33
<b>Total de l'actif</b>	<b>403'868'775.97</b>

et au passif un montant de Fr. 403'868'775.97 qui se compose de

- Engagements courants et passifs transitoires (natures 20 et 25)	13'399'430.39
- Dettes à court, moyen et long termes (natures 21 et 22)	100'000'000.00
- Engagements envers des entités particulières (nature 23)	398'310.85
- Provisions (nature 24)	46'682'503.20
- Engagements envers les financements spéciaux et les préfinancements (nature 28)	35'371'017.97
- Fortune nette (nature 29)	208'017'513.56
<b>Total du passif</b>	<b>403'868'775.97</b>

Engagement hors bilan : - Cautionnement simple de la commune à la Banque Cantonale de Genève pour le prêt contracté par la Fondation communale de Lancy pour le logement de personnes âgées pour la construction de l'EMS Les Mouilles, soit Fr. 22'000'000.-

- Garantie de découvert ressortant des comptes au 31.12.2011 du Grand-Lancy FC

Certifié conforme au procès-verbal  
du Conseil municipal  
Le Président :  
Roger GOLAY





VILLE DE LANCY

---

**Législature 2011 - 2015**  
**Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal**  
**Séance du 2 mai 2013**

Vu les articles 30, al. 1, lettre d et 75, al. 1 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

Vu le rapport des commentaires sur les écarts pour les crédits supplémentaires 2012,

Vu le rapport de la Commission des finances et gestion des immeubles locatifs, séances du 18 février et 22 avril 2013,

Sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil municipal

DECIDE :

à l'unanimité, soit par 32 OUI / 0 NON / 0 abstentions

- I. D'accepter les crédits budgétaires supplémentaires pour le compte de fonctionnement de l'exercice 2012, par fonctions et natures, selon le rapport annexé, pour un total de Fr. 11'673'748.69
- II. Les crédits supplémentaires sont couverts par Fr. 5'794'994.71 d'économies réalisées sur d'autres rubriques de charges et par Fr. 9'265'099.07 de plus-values enregistrées aux revenus.



Certifié conforme au procès-verbal  
du Conseil municipal  
Le Président :

  
Roger GOLAY



**VILLE DE LANCY**

---

**Législature 2011 - 2015**

**Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal**

**Séance du 2 mai 2013**

Vu la politique de stationnement mise en œuvre à Genève allant dans le sens d'une extension des zones bleues macarons dans les quartiers du péricentre ;

Vu le développement du réseau des transports publics sur le territoire de Lancy ;

Vu l'étude effectuée sur la situation du stationnement dans le secteur du Petit-Lancy ;

Vu l'utilisation excessive par des pendulaires des zones blanches illimitées, pénalisant ainsi les Lancéens ;

Vu l'enquête complémentaire ayant démontré une augmentation de la demande en stationnement le long du tracé du TCOB ;

Vu le rapport de la Commission conjointe des travaux et constructions et de la sécurité, séance du 12 mars 2013 ;

Sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil municipal

DECIDE

à l'unanimité, soit par ...28... oui / ...2... non / ...2... abstentions

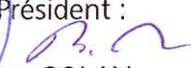
1. d'ouvrir au Conseil administratif un crédit d'investissement de Fr. 405'000.-- destiné à la mise en place d'une zone bleue macarons sur tout le périmètre du Petit-Lancy ;

2. de comptabiliser cette dépense au compte des investissements :
  - rubrique 501, compte 623205.501706, pour les travaux de marquages, signalisation, y compris honoraires et frais divers, estimés à Fr. 325'000.--
  - rubrique 506, compte 623205.506535 pour le coût des horodateurs, estimé à Fr. 80'000.--
3. de porter ces sommes au bilan, rubrique 141, compte 623205.141001, respectivement rubrique 146, compte 623205.146001
4. d'amortir ces sommes par le compte de fonctionnement, rubrique 331, compte 623900.331000 en 3 ans dès 2014 pour les travaux et en 5 ans dès 2014 pour les horodateurs.



Certifié conforme au procès-verbal  
du Conseil municipal

Le Président :

  
Roger GOLAY



**VILLE DE LANCY**

---

**Législature 2011 - 2015**

**Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal**

**Séance du 2 mai 2013**

Vu le déficit de places d'abri de protection civile pour la population lancéenne ;

Vu l'octroi par le Conseil municipal d'un crédit d'étude pour la construction d'un centre associatif, sportif et culturel et d'un parking souterrain sur l'esplanade de Lancy-sud ;

Vu la loi fédérale sur la protection de la population et sur la protection civile (LPPCi) du 4 octobre 2002 ;

Vu le montant des contributions de remplacement pour la Ville de Lancy au 31 décembre 2012 s'élevant à Fr. 805'233.60 ;

Vu le rapport de la Commission conjointe des travaux et constructions et de la sécurité, séance du 12 mars 2013 ;

Vu le rapport de la Commission des finances et gestion des immeubles locatifs, séance du 22 avril 2013 ;

Sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil municipal

**DECIDE**

à l'unanimité, soit par 19 oui / 0 non / 13 abstentions

1. d'ouvrir au Conseil administratif un crédit d'étude de Fr. 101'520.-- destiné à l'étude pour la construction de 500 places d'abri de la protection civile dans le parking souterrain prévu sous l'esplanade de Lancy-Sud ;

2. de comptabiliser cette dépense au compte des investissements, rubrique 503, compte 164010.503221,
3. de porter cette somme au bilan, rubrique 143, compte 164010.143101,
4. d'amortir cette somme en 5 ans dès 2014 si cette étude n'est pas suivie de réalisation, ou en 30 ans dès 2014, si cette étude est suivie d'une réalisation par le compte de fonctionnement, rubrique 331, compte 169100.331000.

Certifié conforme au procès-verbal

du Conseil municipal

Le Président :

Roger GOLAY





**VILLE DE LANCY**

---

**Législature 2011 - 2015**  
**Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal**  
**Séance du 2 mai 2013**

Vu la nécessité de procéder à des rénovations extérieures (étanchéité et isolation de la dalle du préau B) et à des rénovations intérieures de la piscine (fond du bassin, éclairage piscine, vestiaires et baie vitrée) de l'école de Tivoli ;

Vu que la toiture de l'extension de l'école de Tivoli sert d'aire de jeux aux enfants de l'école et aux jeunes du quartier ;

Vu que cette surface devient inutilisable en cas de mauvaises conditions climatiques, car glissante et dangereuse pour les enfants ;

Vu que le remplacement de l'isolation et de l'étanchéité existantes permettrait de limiter le gel en surface et de nettement améliorer l'isolation thermique de la piscine ;

Vu les dégradations du fond du bassin de la piscine perturbant le fonctionnement des vérins du fond mobile et de certaines parties de l'espace piscine ;

Vu la détérioration de la baie vitrée due à l'humidité ;

Vu le rapport du 8 juin 2012 établi par le Bureau EDMS ;

Vu le rapport de la Commission des travaux et constructions, séance du 11 avril 2013 ;

Vu le rapport de la Commission des finances et gestion des immeubles locatifs, séance du 22 avril 2013 ;

Sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil municipal

DECIDE

à l'unanimité, soit par 27 oui / 0 non / 0 abstentions

1. d'ouvrir au Conseil administratif un crédit de construction de Fr. 540'000.-- destiné à la rénovation du préau B et de la piscine de l'école de Tivoli ;
2. de comptabiliser cette dépense au compte des investissements, rubrique 503, compte 211118.503386,
3. de financer partiellement ce crédit par une subvention du « programme bâtiment/chèque énergie », estimée à Fr. 25'000.--, par le compte des recettes d'investissement, rubrique 661, compte 211118.661858,
4. de porter cette somme au bilan, rubrique 143, compte 211118.143201,
5. d'amortir le solde estimé à Fr. 515'000.-- en 20 ans dès 2014 par le compte de fonctionnement, rubrique 331, compte 211190.331000.

Certifié conforme au procès-verbal  
du Conseil municipal

Le Président :

Roger GOLAY





**VILLE DE LANCY**

---

**Législature 2011 - 2015**  
**Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal**  
**Séance du 2 mai 2013**

Vu les infiltrations d'eau qui ont découlé de la rénovation et l'agrandissement du Pavillon de l'Orangerie ;

Vu la mauvaise conception et le sous-dimensionnement des réseaux d'assainissement des eaux pluviales par rapport aux surfaces raccordées ;

Vu le rapport établi en juillet 2011 par le Bureau EDMS ayant déterminé l'origine des résurgences d'eau ;

Vu le rapport de la Commission des travaux et constructions, séance du 11 avril 2013 ;

Vu le rapport de la Commission des finances et gestion des immeubles locatifs, séance du 22 avril 2013 ;

Sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil municipal

**DECIDE**

à l'unanimité, soit par 28 oui / 0 non / 0 abstentions

1. d'ouvrir au Conseil administratif un crédit de construction de Fr. 360'000.-- destiné à effectuer des travaux de génie civil visant à limiter les résurgences d'eau dans le Pavillon de l'Orangerie du parc Chuit ;
2. de comptabiliser cette dépense au compte des investissements, rubrique 503, compte 351310.503173,
3. de porter cette somme au bilan, rubrique 143, compte 351310.143421,
4. d'amortir cette somme en 20 ans dès 2014 par le compte de fonctionnement, rubrique 331, compte 351300.331000.



Certifié conforme au procès-verbal  
du Conseil municipal  
Le Président :

Roger GOLAY



**VILLE DE LANCY**

**Législature 2011 - 2015**

**Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal**

**Séance du 2 mai 2013**

Vu le projet de plan localisé de quartier N°29769-543, élaboré par le Département l'urbanisme, situé chemin de la Bâtie/avenue du Cimetière/chemin du Repos (Les Marbriers),

Vu l'enquête publique n°1802, qui s'est terminée le 11 février 2013,

Vu la demande du Département de l'urbanisme d'inscrire à l'ordre du jour de la prochaine séance du Conseil municipal ledit projet de plan localisé de quartier, pour préavis,

Conformément à l'article 5, alinéa 3, de la loi sur l'extension des voies de communication et l'aménagement des quartiers ou localités et à l'article 30, alinéa 1, lettre r, de la loi sur l'administration des communes genevoises du 13 avril 1984,

Vu le rapport de la Commission de l'aménagement du territoire, séance du 10 avril 2013,

Sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil municipal

**DECIDE**

à l'unanimité, soit par **31** oui / **0** non / **1** abstentions

1. de donner un préavis favorable/défavorable au projet de plan localisé de quartier N°29769-543 situé chemin de la Bâtie/avenue du Cimetière/chemin du Repos (Les Marbriers), en tenant compte des observations de l'association Pro-Vélo Genève proposant la réalisation d'une voie verte le long de l'avenue du Cimetière et du chemin de la Bâtie, englobant une piste cyclable, menant vers le Bois-de-la-Bâtie, mais aussi les quartiers de la Jonction et de St-Jean.



Certifié conforme au procès-verbal  
du Conseil municipal

Le Président :

  
Roger GOLAY